



SCHULAMT FÜR DEN  
KREIS BORKEN

 Kommunales  
Integrationszentrum  
Kreis Borken

## **Bienvenue à l'école (Französisch)**

**Pour les enfants des immigrés en âge d'être scolarisé (SchulG NRW § 35)**

**En première année de contact avec la langue allemande.**

Chers parents et tuteurs,

Votre enfant fréquente maintenant une école en Allemagne et vous avez certainement beaucoup de questions. C'est pourquoi nous avons édité cette brochure.

Lorsqu'un enfant fréquente une école allemande pour la première fois, on parle de contact et d'apprentissage de l'allemand.

L'apprentissage de la langue allemande est obligatoire pour vos enfants. Elle est règlementée par une loi (BASS 13, 63).

Vous trouverez ici des informations sur l'apprentissage de la langue allemande dans les écoles primaires, les écoles secondaires, les lycées, les grandes écoles. (Hauptschule, Realschule, Sekundarschule, Gesamtschule, Gymnasium) et dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (Berufskolleg - BK).

Dans les tableaux suivants, vous trouverez des réponses à de nombreuses questions sur l'apprentissage de la langue allemande.

**Pour des informations plus détaillées ou complémentaire, veuillez-vous laisser conseiller par l'école de votre enfant.**

## Soutiens á l'apprentissage de la langue allemande expliqué en des termes simples

### École primaire (de la 1re à la 4e année)

<b>École primaire</b>	
1. Quels sont les enfants qui doivent bénéficier d'un soutien en langue allemande ?	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les enfants qui fréquentent une école allemande pour la première fois et</li><li>• Les enfants qui ne savent pas encore assez s'exprimer en allemand</li></ul>
2. Quel est le but de l'apprentissage de la langue allemande ?	<ul style="list-style-type: none"><li>• Apprendre la langue allemande afin que votre enfant puisse de mieux en mieux participer aux cours réguliers</li></ul>
3. Pendant combien de temps les enfants sont aidés à apprendre la langue allemande ?	<ul style="list-style-type: none"><li>• Selon la règle cela est de 2 ans</li></ul>
4. Comment l'apprentissage de l'allemand à l'école primaire est-elle réglementée ?	<p>Les enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Ont beaucoup de temps pour qu'ils apprennent bien l'allemand</li><li>• Apprennent à leur rythme</li><li>• Participe aux matières de l'école primaire</li><li>• Mais aucune note et aucun certificat ne leur est donné</li><li>• Reçoivent un rapport d'avancement de l'apprentissage</li><li>• Ne sont pas encore enseignés selon les programmes de l'école</li></ul>
5. Où la prise en charge de l'apprentissage de la langue allemande a-t-elle lieu ?	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dans la région de Borken, les enfants sont scolarisés près de chez eux</li><li>• Chaque école, á son modèle de soutien à l'apprentissage de langue allemande<ol style="list-style-type: none"><li>a. De 10 á 12 heures par semaine dans le groupe de soutien en langue allemande ainsi que des leçons en classe</li><li>b. Ou dans une classe d'accueil</li><li>c. Ou complètement dans sa classe</li></ol></li></ul>